

Aide aux résidents

Si vous éprouvez des difficultés d'ordre personnel ou professionnel, incluant les problèmes de stress, vous pouvez rencontrer un des professeurs ou votre directeur de programme à n'importe quel moment au cours de l'année afin de discuter de vos problèmes et de trouver des solutions. Au besoin, le professeur ou votre directeur de programme peut vous recommander de contacter l'une des ressources disponibles. Vous pouvez aussi vous adresser d'emblée à l'une des ressources suivantes :

- *Le Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents (BAER) de la Faculté de médecine :*
Le BAER offre des services de consultation en cas de problème de santé physique et mentale ou de difficultés pédagogiques, ainsi que des services d'orientation professionnelle et de choix de carrière et d'intégration des résidents étrangers (DHCEU). Un système d'intervention d'urgence a été mis en place et est disponible 24 heures/jour, 7 jours/semaine.

Responsable : Dr Ramses Wassef
514-343-6603

- *Le Programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ) :*
Le PAMQ vient en aide aux résidents et leur famille immédiate qui seraient en difficulté pour des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme, de santé mentale, ou autre problèmes d'ordre personnel. Ce programme autonome et à but non lucratif et est financé par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Fédération des médecins résidents du Québec, le Collège des médecins du Québec et l'Association des médecins de langue française du Canada.

Responsable : Dre Anne Magnan
514-397-0888

- *Le Bureau d'intervention en matière de harcèlement de l'Université de Montréal (BIMH) :*
Le BIMH peut procurer de l'information et des conseils confidentiels aux résidents qui considèrent vivre du harcèlement ou de l'intimidation. Avec l'accord des résidents qui s'adressent à lui, il peut faire des démarches auprès des personnes concernées afin de trouver une entente acceptable et intervenir dans leur milieu (médiation, rencontre, formation, intervention de crise).

Responsable: madame Pascale Poudrette
514-343-7020

- *Le Bureau de l'Ombudsman de l'Université de Montréal :*
L'Ombudsman traite les demandes d'intervention des résidents qui, après avoir épuisé les recours internes à leur disposition, s'estiment victimes d'injustice ou de discrimination de la part de l'Université. Il offre des conseils sur les diverses avenues qui s'offrent à eux dans une situation donnée.

Responsable : Mme Marie-Josée Rivest
514-343-2100

Fédération des Médecins Résidents du Québec (514-282-0256 ou 1-800-465-0215)

- **Difficultés sur le plan pédagogiques**
Mme Jocelyne Carrier, coordonnatrice aux affaires pédagogiques – MF et Spéc.
jcarrier@fmrq.qc.ca
- **Difficultés liées à la prévention et à l'intimidation**
Mme Johanne Carrier, responsable du comité du bien-être des résidents
johanne.carrier@fmrq.qc.ca